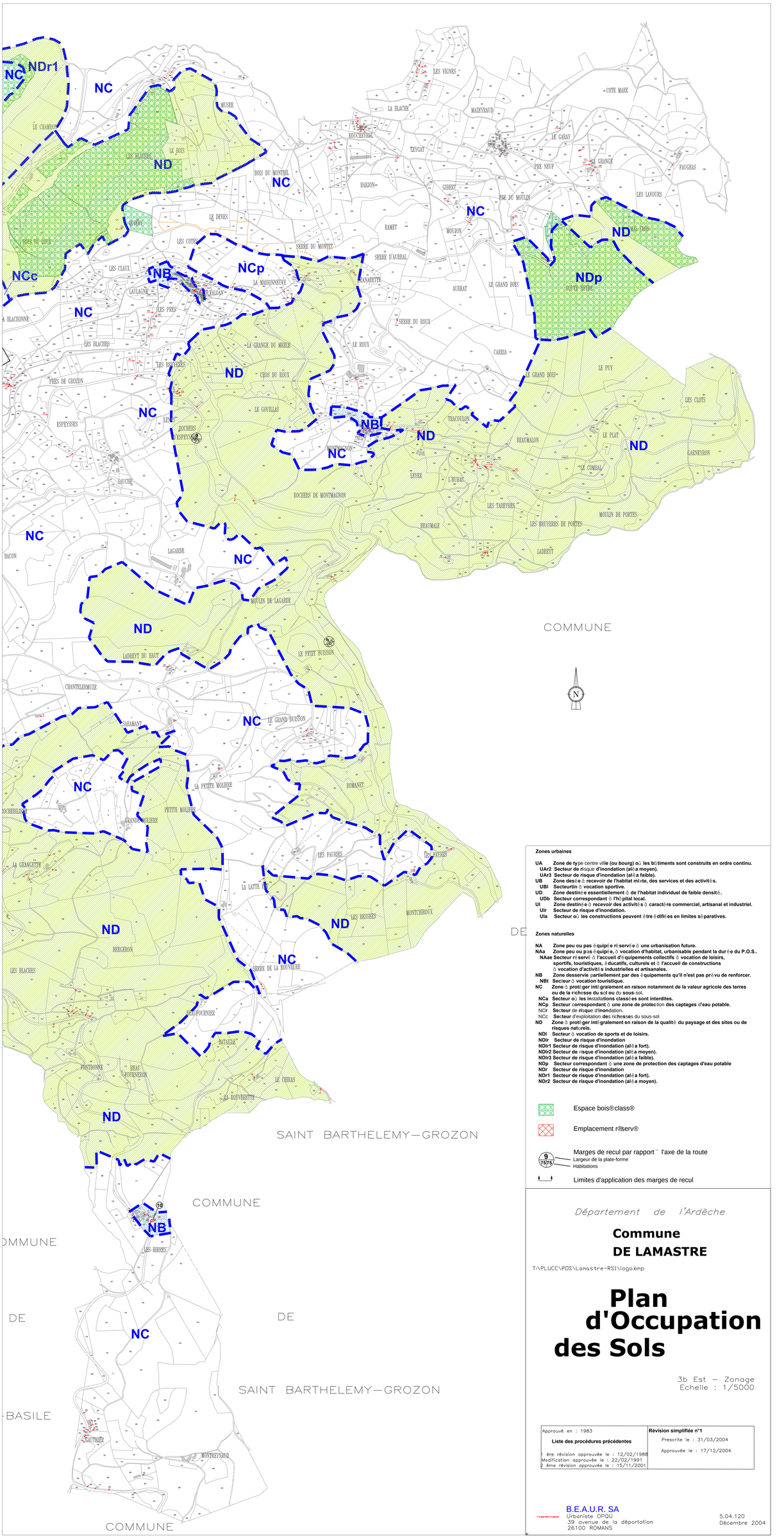

Zones urbaines

UA Zone de type centre ville (ou bourg) où les bâtiments sont construits en ordre continu.
UAr2 Secteur de risque d'inondation (aléa moyen).
UAr3 Secteur de risque d'inondation (aléa faible).
UB Zone desséchée à recevoir de l'habitat mixte, des services et des activités.
UBI Secteurtin à vocation sportive.
UD Zone destinée essentiellement à de l'habitat individuel de faible densité.
UDb Secteur correspondant à l'hôpital local.
UI Zone destinée à recevoir des activités à caractère commercial, artisanal et industriel.
UIr Secteur de risque d'inondation.
UIa Secteur où les constructions peuvent être différées en limites séparatives.

Zones naturelles

NA Zone peu ou pas équipée réservée à une urbanisation future.
NAa Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable pendant la durée du P.O.S..
NAae Secteur réservé à l'accueil d'équipements collectifs à vocation de loisirs, sportifs, touristiques, éducatifs, culturels et à l'accueil de constructions à vocation d'activités industrielles et artisanales.
NB Zone desservie partiellement par des équipements qu'il n'est pas prévu de renforcer.
NBt Secteur à vocation touristique.
NC Zone à protéger intégralement en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol.
NCa Secteur où les installations classées sont interdites.
NCp Secteur correspondant à une zone de protection des captages d'eau potable.
NCr Secteur de risque d'inondation.
NCc Secteur d'exploitation des richesses du sous-sol
ND Zone à protéger intégralement en raison de la qualité du paysage et des sites ou de risques naturels.
NDl Secteur à vocation de sports et de loisirs.
NDlr Secteur de risque d'inondation
NDlr1 Secteur de risque d'inondation (aléa fort).
NDlr2 Secteur de risque d'inondation (aléa moyen).
NDlr3 Secteur de risque d'inondation (aléa faible).
NDp Secteur correspondant à une zone de protection des captages d'eau potable
NDr Secteur de risque d'inondation
NDr1 Secteur de risque d'inondation (aléa fort).
NDr2 Secteur de risque d'inondation (aléa moyen).

Espace bois®class®

Emplacement r®serv®

9 — Marges de recul par rapport ¯ l'axe de la route
75/75 — Largeur de la plate-forme
Habitations

Limites d'application des marges de recul

Département de l'Ardèche

Commune
DE LAMASTRE

T:\PLUCC\POS\Lamastre-RS1\logo.bmp

Plan d'Occupation des Sols

3b Est – Zonage
Echelle : 1/5000

Approuvé en : 1983	**Révision simplifiée n°1**
Liste des procédures précédentes	Prescrite le : 31/03/2004
1 ère révision approuvée le : 12/02/1988 Modification approuvée le : 22/02/1991 2 ème révision approuvée le : 15/11/2001	Approuvée le : 17/12/2004

B.E.A.U.R. SA
Urbaniste OPQU
39 avenue de la déportation
26100 ROMANS

5.04.120
Décembre 2004